



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du mardi 26 octobre 2022 – 20h15 – Foyer de la Grande salle**

---

**Présidence** : Monsieur Andrea TASINATO

**Personnes excusées** : MM. Stéphane BOURGEOIS, Pascal CIABURRI, Enis DRAGOSHI, Gregory DUBOIS, Nicolas GOLAY, Marc GUILLET, Eric MARCHESE, Saverio NUTRICAIO, Corentin PASCHE, Jean-Marie RENAUD, Olivier SCHÄR et Julien WOLF, ainsi que Mmes Amandine COULARD-DESCOS, Sophie DEBONNEVILLE, Stéphanie LE COULTRE et Sarah VERMOT.

**Personne absente** : *aucune*

\* \* \*

M. le Président Andrea TASINATO souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **34** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Le Président demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

1. Adoption du procès-verbal du **27 septembre 2022**
2. **Communications** du Bureau
3. **Préavis 04-2022** « Arrêté d'imposition pour l'année 2023 » - rapport de la commission des finances
4. Dépôt du **préavis 05-2022** « Budget 2023 »
5. **Informations** de la **Municipalité**
6. **Divers** et **propositions individuelles**

### **1. Adoption du procès-verbal du 27 septembre 2022**

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président signale deux corrections de forme sur le projet de PV adressé aux membres du Conseil communal. Celles-ci seront d'office corrigées sur la version publiée.

Aucune autre remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité moins deux abstentions. Le Président remercie son rédacteur.



## 2. Communications du bureau

Le Président rappelle la tradition qui veut que les jetons de présence de la dernière séance de l'année soient offerts à une association ou à une bonne œuvre de la région et ouvre la discussion quant à d'éventuelles propositions de l'assemblée.

Mme Christelle DEBONNEVILLE : pense à la famille Cabalzar, domiciliée à Gimel, dont les enfants ont été sélectionnés pour participer à une rencontre internationale de gymnastique - **gymnastrada** – qui aura lieu en 2023 à Amsterdam. Les coûts étant pris en charge par les parents, une aide en faveur de cette famille serait bienvenue.

Mme Nathalie BUSSARD : a connaissance de l'association **Animal Aide Action** qui vient en aide aux animaux en détresse. Son rayon d'action s'étend sur la Côte vaudoise.

Si d'autres propositions entendent être formulées, l'assemblée peut les adresser par courriel avant la prochaine séance du Conseil communal.

Le Président passe en revue les activités précédemment annoncées.

Concernant la soirée du Tir du Conseil, celle-ci a dû être reportée pour des questions d'agenda. Le Bureau du Conseil vous proposera, en remplacement, une sortie le printemps prochain. Les informations vous parviendront ultérieurement.

### Dates à venir

- les inscriptions pour les **fenêtres de l'Avent** sont ouvertes. Pour toute question, vous pouvez vous adresser à Mme Sandrine WINKELMAN
- samedi 29 octobre : **revue des sapeurs-pompiers** avec démonstration à 14h , cortège dès 16h et apéritif de clôture à la caserne
- lundi 7 novembre (matin) : passage du poste mobile de la **Gendarmerie cantonale**
- jeudi 10 novembre : **soirée des aînés** animée par Jean-François JACOT avec montage photo et anecdotes
- vendredi 18 novembre : **soirée hypnose thérapeutique** organisée par L'ADIG
- vendredi 25 et samedi 26 novembre : **évènement gym** à la grande salle organisé par la FSG

## 3. Préavis 04-2022 "Arrêté d'imposition pour l'année 2023" – rapport de la commission des finances

Le Président passe la parole à M. Florian MAGNIN, rapporteur, qui donne lecture du rapport de la commission des finances.

Lecture faite du rapport, le Président passe la parole à l'assemblée qui ne la prend pas. Lecture faite des conclusions du préavis 04-2022, l'objet est passé au vote.

Par <b>31 OUI</b> , <b>0 NON</b> et <b>2 ABSTENTIONS</b> , le préavis est <u>accepté</u> .
--

M. Philippe REZZONICO : remercie le Conseil communal pour ce vote positif tout en espérant que si une hausse du taux d'imposition venait à être proposée dans le futur, le Conseil communal l'accepterait de la même manière.



#### 4. Dépôt du préavis 05-2022 "Budget 2023"

Le Président passe la parole à M. le Syndic Philippe REZZONICO qui donne lecture du préavis municipal.

Le Président informe que le préavis est confié à la commission des finances.

#### 5. Informations de la Municipalité

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

Informe que l'Association "**Entraide familiale Gimel-Aubonne et environs**" en charge du Jardin d'enfants "**La Souris verte**" a voté sa dissolution au 31 décembre 2022 au cours d'une assemblée générale extraordinaire. Pour permettre la poursuite des activités du Jardin d'enfants, la Municipalité a pris la décision d'incorporer l'effectif de la Souris Verte au sein du personnel communal. Le budget du Jardin d'enfants a été également intégré au budget de fonctionnement de la commune.

M. Heinz FORRER :

En lien avec le risque de **pénurie énergétique**, le canton demande aux communes d'appliquer des mesures préparatoires. De plus amples informations doivent être transmises prochainement de sorte que la Municipalité sera en mesure d'informer plus précisément le Conseil communal lors de sa prochaine séance, le 9 décembre prochain.

#### 6. Divers et propositions individuelles

Mme Mary CROISIER : souhaite revenir sur le **rapport intermédiaire de la commission climat et environnement** lu à l'occasion de la séance du Conseil communal du 27 septembre dernier. La commission souhaite clarifier son rôle en ce sens qu'elle constitue une commission thématique élue par le Conseil communal et non une commission municipale. A cet égard, lorsque la commission a entrepris d'aider la Municipalité dans le cadre de l'élaboration d'un questionnaire, il s'agissait d'une assistance à bien plaisir. Le rôle de la commission se limite à l'étude des préavis municipaux sous l'angle énergétique et climatique afin de renseigner les membres du Conseil communal.

Mme Carole BOURGEOIS : s'interroge sur les raisons de la dissolution de l'association "**Entraide familiale Gimel-Aubonne et environs**"

M. le Syndic Philippe REZZONICO : explique qu'à l'origine, cette association était plus largement active dans l'aide aux personnes âgées ainsi que dans la livraison de repas. Ces activités ont été reprises avec le temps par l'AVASAD<sup>1</sup> de sorte que seule l'activité liée à la "Souris verte" a subsisté. Celle-ci s'avère également déficitaire, les produits ne couvrant pas les charges. La "Souris verte" est ouverte le matin et occupe 3 personnes à temps partiel pour une trentaine d'enfants inscrits.

Mme Sophie CROISIER : lors de la dernière séance du Conseil communal, il a été notamment question de la **déchèterie** et de la **valorisation des déchets**. Il est intéressant de relever que certaines communes impliquent les jeunes de leur village pour aider la population.

Mme Anne-Laurence BERGER : confirme ce type d'initiatives. Un article a d'ailleurs été publié récemment dans le journal *La Côte* sur la déchèterie d'Aubonne. Ce sujet sera discuté en séance de Municipalité. Il faut garder à l'esprit que l'occupation de jeunes ou de bénévoles peut poser des problèmes en termes d'assurance. De plus

---

<sup>1</sup> Association vaudoise d'aide et de soins à domicile



## Conseil communal de Gimel

amples informations sur le fonctionnement de la déchèterie seront apportées lors de la prochaine séance du Conseil communal. Le bénévolat constitue bien sûr une piste intéressante à étudier.

M. Jean-Marie PASCHE : déplore le fait que des conseillers s'abstiennent lors de **votes de préavis**. On peut le concevoir s'agissant de l'approbation du PV d'une séance à laquelle tel ou tel conseiller était absent, mais notre mandat nous impose d'être à même d'exprimer un point de vue en approuvant ou refusant les conclusions d'un préavis.

M. Florian MAGNIN : informe que le 5 octobre dernier s'est tenue une séance d'information destinée aux membres des **commissions communales de recours en matière d'impôt et taxes** organisée par l'UCV. Une majorité des membres de la commission ont pu y participer. De nombreuses informations ont été communiquées à cette occasion.

Mme Sandra DELAFONTAINE : dans le cadre des économies d'énergie dont il est question un peu partout désormais, est-ce que notre **village sera éclairé durant le temps de l'Avent**, comme chaque année jusqu'alors ?

Mme Anne-Laurence BERGER : oui, le village sera éclairé, moyennant quelques adaptations tout de même compte tenu des circonstances. Les éclairages seront mis en service une semaine plus tard qu'à l'accoutumée sur l'axe de la Grand'Rue. Les horaires d'éclairage couvriront les plages horaires 17h-23h et 05h-07h, à l'exception du 24 et 25 décembre où l'éclairage sera maintenu toute la nuit. Grâce aux nouveaux poteaux installés sur la Grand'Rue, il est possible de découper les périodes d'éclairage. Certains poteaux situés en bas de rue ne le permettent toutefois pas, ou pour un coût très élevé car cela nécessiterait la pose de disjoncteurs.

M. Daniel EGLI : informe que **l'ASSAGIE** s'est réunie le 4 octobre dernier en vue de l'approbation du budget 2023 de l'association.

Le Président remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 20h50.

Le Président

Le Secrétaire

Andrea Tasinato

Florian Magnin